



Réunion de la Commission de Concertation
Vergadering van de Overlegcommissie

jeudi 17 octobre 2019 à **09:00**

ORDRE DU JOUR - AGENDA

EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	PU/30841-19	Monsieur NIELS VSM S.P.R.L.	Avenue du Grand Forestier 3 mettre en conformité et transformer une maison unifamiliale en commerce et logement	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
2.	09:30	PU/30824-19	Monsieur et Madame VAN DER KELEN Manuella	Avenue des Gerfaux 1 construire une extension à l'arrière du rez-de-chaussée de la maison unifamiliale	X	application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci))
3.	09:50	PU/30850-19	Monsieur VERMEIRE	Chaussée de La Hulpe 213 construire une piscine	X	application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas)

4.	10:30	02/PFD/613711	Monsieur SZEKER COFINIMMO S.A.	Boulevard du Souverain 23 Démolir la partie hors sol d'un immeuble de bureaux et reconstruire 4 immeubles mixtes de 165 logements, 5 espaces pour profession libérale, 1 espace polyvalent et 237 emplacements de parking.	X	<p>application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)</p> <p>application de l'art. 207 §1. al4 du COBAT (bien inscrit sur la liste de sauvegarde ou en cours d'inscription depuis max 2 ans)</p> <p>application de l'art. 141 du COBAT: demande soumise à étude d'incidence (projet mixte soumis à étude d'incidence en vertu des ordonnances du 5/6/1997 relative au permis d'environnement et du 22/4/1999 fixant la liste des installations de classe I.A)</p> <p>application de l'art. 149 du COBAT (MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU)</p> <p>dérogation à l'art.7 du titre I du RRU (implantation - constructions isolées)</p> <p>application de la prescription particulière 7.4. du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant)</p> <p>application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)</p> <p>application de l'art. 130 du COBAT (projet de cahier des charges pour étude d'incidence)</p> <p>application de l'art. 141 du COBAT: demande soumise à étude d'incidence (toute modification ou extension des projets visés à la présente annexe qui répond en elle-même aux seuils éventuels qui y sont énoncés)</p> <p>Art. 149 al.2 : demandes soumises à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000</p> <p>application de l'art. 124 du COBAT (MPP à la demande de l'IBGE dans le cadre d'un permis mixte)</p> <p>dérogation à l'art.8 du titre I du RRU (hauteur - constructions isolées)</p>
----	-------	---------------	-----------------------------------	---	---	---

Pause sandwiches : 12h00-12h30